
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

CGN1178

**Développement d'un système éducatif inclusif de qualité
via le Fonds Commun pour l'Éducation de base (FoCEB)**

SOMMAIRE

I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX.....	3
1.1 - PRESENTATION DU SECTEUR	3
1.2 - POLITIQUE DU GOUVERNEMENT	3
1.3 - IMPORTANCE POUR LE PAYS	4
II - LE BÉNÉFICIAIRE.....	4
2.1 - PRESENTATION DE LA CONTREPARTIE	4
2.2 - ACTIVITE.....	5
III - LE PROGRAMME.....	5
3.1 - OBJECTIFS	5
3.2 - CONTENU DU PROGRAMME	5
3.2.1 - <i>Composante 1 : Accès et équité</i>	6
3.2.2 - <i>Composante 2 : Qualité</i>	6
3.2.3 - <i>Composante 3 : Gestion et gouvernance</i>	6
3.3 - INTERVENANTS ET MODE OPERATOIRE	7
IV - ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROGRAMME.....	8
4.1 - CONTRIBUTION DU PROGRAMME AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE	8
4.2 - SUIVI-EVALUATION ET INDICATEURS	9
4.2.1 - <i>Dispositif de suivi-évaluation</i>	9
4.2.2 - <i>Indicateurs d'impact</i>	9
4.3 - ENSEIGNEMENTS RETIRES DES ACTIVITES PRINCIPALES DE L'AFD ET DES AUTRES ACTEURS DE L'AIDE FRANÇAISE DANS LE SECTEUR	9
V - FINANCEMENT DU PROGRAMME	10
5.1 - COUT ET PLAN DE FINANCEMENT	10
5.2 - JUSTIFICATION DU PRODUIT FINANCIER AFD	10

Liste des sigles et acronymes

AFD	Agence française de développement
BID	Banque islamique de développement
BM	Banque mondiale
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
DAF	direction administrative et financière
DGSPDE	Direction générale des statistiques, de la planification et du développement de l'éducation
DRH	Direction des ressources humaines
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EPT	Éducation pour tous
FoCEB	Fonds commun pour l'éducation de base
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i> (Agence de coopération internationale allemande pour le développement)
IDH	Indice de développement humain
JICA	<i>Japanese International Cooperation Agency</i> (Agence de coopération internationale japonaise)
KfW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i> (Institut de crédit pour la reconstruction – Allemagne)
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MEPU-A	Ministère de l'Enseignement Préuniversitaire et de l'Alphabétisation
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PIB	produit intérieur brut
PME	Partenariat mondial pour l'éducation
PSE	Programme sectoriel de l'éducation
PTF	partenaires techniques et financiers
SG	secrétaire général
TAP	taux d'achèvement du primaire
TBS	taux brut de scolarisation
Unicef	<i>United Nations of International Children's Emergency Fund</i> (Fonds des Nations unies pour l'enfance)

I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX

1.1 - Présentation du secteur

En dépit de ressources naturelles exceptionnelles, la Guinée a connu de faibles performances économiques au cours des dernières décennies, expliquées en partie par de longues périodes d'instabilité politique. Le pays reste aujourd'hui l'un des plus pauvres du monde, avec un PIB (produit intérieur brut) par habitant de 565 \$, 43,3 % de sa population vivant avec moins de 1,25 \$ par jour et une faible valeur de l'IDH (indice de développement humain) qui le classe au 178^e rang sur 187 pays¹.

La mise en œuvre du premier PSE (Programme sectoriel de l'éducation) au cours de la période 2008-2014 a été impactée par la crise politique et ses répercussions sur le fonctionnement des institutions, l'économie du pays et les financements de la communauté internationale. Des progrès notables ont toutefois été réalisés au cours des 5 dernières années en termes d'accès à l'éducation. Le taux brut de préscolarisation reste faible mais est passé de 6,1 % en 2007 à 10,7 % en 2012. Les taux brut et net de scolarisation au primaire ont respectivement évolué de 78,7 % à 81 % et de 64 % à 66,3 %. Au niveau du collège et du lycée, les effectifs ont connu un taux annuel moyen d'accroissement de 5 et 7 %. Le nombre d'apprenants dans l'enseignement technique et la formation professionnelle est passé de 18 712 à 35 149, tandis que le nombre d'étudiants dans le supérieur a atteint 826 pour 100 000 habitants. Une part croissante des effectifs est scolarisée dans l'enseignement privé : 24 % au primaire, 26 % au collège, 32 % au lycée et 26 % dans le supérieur. Le phénomène est urbain, avec 66 % des effectifs de Conakry scolarisés dans le privé.

Malgré ces améliorations, il reste de nombreux défis à relever quant à la couverture, l'efficacité, la qualité et l'équité de l'éducation offerte. Les taux de scolarisation se situent bien en deçà des OMD (Objectifs du millénaire pour le développement). Environ 30 % des enfants d'âge scolaire n'auraient jamais fréquenté l'école (60 % dans certaines régions), ce qui représente 1 million d'enfants. La rétention des élèves au primaire s'est améliorée (taux d'achèvement à 59 % contre 51 % en 2007) mais reste insuffisante pour atteindre la scolarisation primaire universelle. Le taux de transition entre le primaire et le collège s'est dégradé, passant de 65 % à 43 %. Les faibles performances des élèves constituent également un enjeu majeur. Une évaluation des capacités en lecture conduite sur un échantillon représentatif d'élèves de 2^e année a montré que 90 % d'entre eux obtiennent des notes très faibles, inférieures à 25 sur 100. Ce constat est également soutenu par les épreuves nationales standardisées qui ont montré que les résultats moyens pour les élèves de 2^e et 5^e étaient d'environ 28 sur 100 en français et 21 en mathématiques. Enfin, bien que les disparités de genre aient commencé à s'estomper, la situation reste encore nettement en faveur des garçons. Le taux d'achèvement du primaire pour les filles est inférieur de 15,6 points à celui des garçons (66,5 %). Les facteurs d'offre (distance de l'école, violence contre les filles...) et de demande (pauvreté, mariages précoces...) constituent les obstacles à la scolarisation et au maintien des filles. D'importants écarts existent également entre les ménages les plus riches et les plus pauvres, et entre les zones urbaines et rurales. Le taux brut de scolarisation dans les zones rurales est de 18 points inférieur à la moyenne nationale (81 %), tandis que le taux d'achèvement n'atteint que 39 %.

1.2 - Politique du gouvernement

Le gouvernement guinéen s'est engagé dans la préparation d'une nouvelle phase du PSE pour la période 2015-2017. Conformément aux orientations du DSRP (Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté), et tenant compte des résultats de la première phase du PSE, il s'est fixé les priorités suivantes dans la Lettre de politique sectorielle de l'éducation de mai 2014 :

- poursuivre la scolarisation primaire universelle de qualité, en préparant l'élargissement de l'éducation de base au premier cycle du secondaire et en veillant à la réduction des disparités ;

¹ Source : Direction générale du Trésor, chiffres 2013.

- améliorer la qualité et la pertinence des enseignements/apprentissages à tous les niveaux ;
- développer des formations en adéquation avec les besoins de l'économie nationale au niveau des enseignements technique, professionnel et supérieur ;
- renforcer la gouvernance du secteur en améliorant le pilotage, la coordination, la déconcentration et la décentralisation.

Le gouvernement a opté pour un plan intérimaire et construira pendant cette période le programme décennal qui devrait démarrer en 2018. Ce choix est expliqué par l'absence de données démographiques récentes. Le recensement général de la population et de l'habitat a démarré et un Rapport d'État du système éducatif national est programmé, ce qui devrait permettre de disposer de données en 2017. Le gouvernement souhaite par ailleurs prendre le temps de préparer les réformes du secteur, parmi lesquelles l'élargissement de l'éducation de base à 10 années (par le cumul des cycles actuels primaire et collège). Ainsi, le PSE intérimaire s'orientera vers la poursuite des stratégies développées au cours du premier PSE, tout en proposant des améliorations aux difficultés rencontrées, et vers la préparation des réformes qui seront mises en œuvre à partir de 2018.

Un processus participatif, impliquant la société civile, a permis l'élaboration des documents du nouveau PSE. Le gouvernement a sollicité l'appui des PTF (partenaires techniques et financiers) du secteur. Il s'agit principalement de la BM (Banque mondiale) (Entité de supervision des fonds du PME – Partenariat mondial pour l'éducation), de l'AFD, de la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit – Agence de coopération internationale allemande pour le développement), de l'Unicef (United Nations of International Children's Emergency Fund – Fonds des Nations unies pour l'enfance) et du Plan Guinée. Le fonds saoudien de développement, la BID (Banque islamique de développement), le fonds koweïtien pour le développement économique arabe et la JICA (Japanese International Cooperation Agency - Agence de coopération internationale japonaise) financent également des projets en éducation mais sans contribuer au dialogue sectoriel. Dans la continuité de l'AFD, l'Unicef est chef de file des partenaires depuis octobre 2013.

1.3 - Importance pour le pays

Le financement public du secteur a été insuffisant au cours des dernières années. En 2013, le budget de l'éducation a représenté 3,2 % du PIB (par rapport à 4,7 % au niveau mondial) et 15,2 % du budget de l'État (contre une moyenne de 17 % pour l'Afrique subsaharienne). L'arbitrage entre sous-secteurs n'était pas favorable à l'éducation de base et en deçà des objectifs fixés par la communauté internationale (la part du budget allouée au primaire était relativement faible, de 43,3 %, tandis que celle allouée au supérieur s'élevait à 32,5 %). Afin de remédier à cette situation, le gouvernement s'est engagé à consacrer 19,2 % de ses ressources au secteur et à augmenter la part du financement du primaire à 46,3 % à l'horizon 2017.

II - LE BÉNÉFICIAIRE

2.1 - Présentation de la contrepartie

Le secteur est sous tutelle de 4 ministères : le MEPU-A (ministère de l'Enseignement préuniversitaire et de l'Alphabétisation), le ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle, de l'Emploi et du Travail, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le ministère des Affaires sociales, de la Protection de la famille et de l'Enfance. Le concours proposé se concentre sur le mandat couvert par le MEPU-A, qui est en charge du primaire (6 ans), du collège (4 ans), du lycée (3 ans), de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation. Le MEPU-A dispose de services déconcentrés (Directions préfectorales de l'éducation, Inspections régionales de l'éducation, Délégations communautaires de l'éducation, Délégations scolaires de l'enseignement élémentaire) dans le cadre d'un processus de déconcentration de l'éducation qui demande à être renforcé.

2.2 - Activité

Les ministères en charge de l'éducation sont responsables de la mise en œuvre du PSE pour les sous-secteurs sous leur tutelle respective. Les directions techniques et services déconcentrés du MEPU-A mettent en œuvre les activités, avec l'appui des services transversaux (DAF – direction administrative et financière –, DRH – direction des ressources humaines...). Deux comités interministériels assurent la coordination de la mise en œuvre du PSE.

III - LE PROGRAMME

3.1 - Objectifs

Le concours contribuera au développement d'un système éducatif inclusif de qualité, qui favorise la réduction des inégalités, et capable de produire un capital humain qui réponde aux besoins de l'économie guinéenne.

Le financement, ainsi que ceux du PME et de l'Unicef, abonderont le FoCEB (Fonds commun pour l'éducation de base). Ce programme conjoint contribuera à la mise en œuvre du PSE pour la période 2015-2017 et appuiera les sous-secteurs du primaire, du secondaire et, dans une moindre mesure, de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation, dans leurs différentes dimensions (accès, qualité et gestion).

L'objectif du programme est d'améliorer l'accès et l'acquisition des connaissances et des compétences au niveau de l'éducation de base, particulièrement pour les populations difficiles à atteindre, et de renforcer les capacités de gestion du MEPU-A. Les interventions ont été sélectionnées pour leurs contributions recherchées à la réduction des disparités.

Le FoCEB appuiera une approche qui vise à promouvoir le renforcement des capacités au sein du MEPU-A pour le pilotage du secteur et la mise en œuvre des réformes ; une mise en œuvre, un suivi et une évaluation efficaces du programme ; un dialogue politique fort entre les acteurs de l'éducation au sujet des politiques, objectifs et résultats ; et l'amélioration de la coordination entre les PTF, entre le gouvernement et les PTF, entre les services gouvernementaux au niveau central et entre les niveaux central et déconcentrés. Limiter le financement du FoCEB aux domaines de responsabilités d'un seul ministère permettra de faciliter la transition d'une unité de gestion de programme distincte vers une nouvelle architecture, davantage intégrée au sein des structures pérennes du MEPU-A.

Les objectifs, le contenu et le mode opératoire du programme tiennent ainsi compte des leçons apprises au cours de la mise en œuvre d'un premier fonds commun, abondé par l'AFD et la BM (pour le compte du PME) entre 2008 et 2014. Ils sont par ailleurs adaptés au caractère intérimaire du programme.

3.2 - Contenu du programme

Les activités du programme sont structurées en 3 composantes et conçues pour se renforcer mutuellement afin d'en maximiser les impacts. L'expérience précédente a permis de mesurer l'importance d'utiliser diverses modalités de construction, adaptées au contexte local ; de canaliser une part élevée de ressources vers les écoles en milieu rural afin de réduire les disparités ; de construire des latrines et des points d'eau dans les écoles n'en disposant pas afin de promouvoir la scolarisation et le maintien des filles à l'école jusqu'à la fin du cycle fondamental ; et d'innover pour améliorer la qualité de la prestation des services d'éducation, y compris en s'appuyant sur les opportunités offertes par le processus de déconcentration, en particulier en ce qui concerne la formation des enseignants et le soutien pédagogique, les subventions aux écoles, le suivi-évaluation.

3.2.1 - Composante 1 : Accès et équité

Alignée sur la première priorité du PSE, cette composante vise à améliorer l'accès à une éducation de base formelle et non formelle, en particulier pour les tranches marginalisées de la population (principalement les enfants des zones rurales, et notamment les filles, ainsi que les enfants d'âge scolaire non scolarisés). Elle comprend :

1.1 : Infrastructure scolaire et mobilier : le programme financera la construction de salles de classe équipées (545 au primaire, 200 au collège), 215 blocs de latrines (séparés pour les garçons et les filles) et 386 points d'eau. Il soutiendra le renforcement de la planification et du suivi des travaux et appuiera le développement de modèles d'écoles adaptés aux zones rurales reculées.

1.2 : Éducation non formelle et alphabétisation : le programme appuiera l'organisation de campagnes d'alphabétisation fonctionnelle et la redynamisation des centres Nafa (d'éducation de la seconde chance), visant à alphabétiser près de 100 000 jeunes et adultes (surtout des femmes) et à réduire le nombre d'enfants non scolarisés (10-14 ans) (cible : 21 950 enfants).

3.2.2 - Composante 2 : Qualité

Alignée sur la deuxième priorité du PSE, cette composante vise à améliorer la qualité des conditions d'enseignement et d'apprentissage aux niveaux primaire et secondaire premier cycle et, par conséquent, à améliorer le niveau de connaissances acquis par les élèves tout au long du cycle d'éducation de base. Cela devrait également contribuer à améliorer la rétention, le taux de transition du primaire au collège et le taux d'achèvement au collège.

2.1 : Formation des enseignants et encadrement pédagogique : le perfectionnement de 13 600 enseignants des écoles primaires et collèges sera visé *via* divers programmes de formation (formations continues, compétences pédagogiques pour les petites écoles rurales, enseignement de la lecture dans les petites classes). Le programme appuiera également l'amélioration des institutions de formation initiale.

2.2 : Matériel pédagogique et didactique : le financement permettra d'améliorer la disponibilité de matériels pédagogiques et didactiques dans les centres préscolaires, les écoles primaires et les collèges. Le programme appuiera la mise en œuvre de stratégies visant à améliorer l'efficacité de l'allocation et de la distribution des manuels.

2.3 : Déconcentration, redevabilité et incitatifs : les activités viseront à améliorer la gestion au niveau déconcentré et en milieu scolaire et le renforcement de la redevabilité du système. Elles porteront sur des subventions et incitatifs pour les structures du MEPU-A ; des subventions aux écoles ainsi que l'utilisation de mécanisme de suivi de la performance scolaire par les communautés ; des primes à la performance (en nature ou satisfecit) pour les enseignants et l'expansion des activités des inspecteurs et des conseillers pédagogiques.

3.2.3 - Composante 3 : Gestion et gouvernance

Alignée sur la quatrième priorité du PSE, cette sous-composante vise à améliorer la gouvernance du secteur par l'amélioration du suivi-évaluation. Elle contribuera également à renforcer les capacités du MEPU-A pour gérer le FoCEB et plus globalement la mise en œuvre du PSE.

3.1 : Gouvernance et réformes : la conception et la mise en œuvre de réformes réussies reposent sur la disponibilité et l'utilisation d'informations pertinentes et de qualité, fournies en temps opportun sur le secteur et le système afin d'éclairer les orientations stratégiques et le pilotage. Cela nécessite, entre autres, des systèmes de planification et de suivi-évaluation solides et une gestion des ressources humaines efficace. Le programme financera le renforcement des capacités des services de planification et d'évaluation ; le soutien aux réformes en appui à la gestion des ressources humaines ; des appuis visant à préparer les réformes prioritaires, comme l'élargissement de l'éducation de base à dix années.

3.2 : Gestion du programme et coordination du PSE : la composante financera les moyens logistiques et le renforcement des capacités nécessaires à la bonne gestion du FoCEB par le MEPU-A et la coordination du PSE par les ministères en charge de l'éducation. Elle appuiera le MEPU-A dans la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la gestion des finances

publiques à travers un appui à la DAF, l'utilisation du CDMT (Cadre de dépenses à moyen terme) et du budget-programme.

3.3 - Intervenants et mode opératoire

Le FoCEB sera mis en œuvre sur une période de 3 ans à compter de janvier 2015. Le MEPU-A sera maître d'ouvrage du programme, dont les procédures d'exécution seront celles d'un fonds commun extrabudgétaire, alignées sur celles de la BM (entité de supervision du PME). Le mode opératoire retenu permet de s'appuyer sur les expériences positives vécues dans le cadre du programme précédent tout en transférant des responsabilités d'une unité de coordination vers le MEPU-A, dont les capacités seront renforcées au cours de cette période de transition. L'objectif est une responsabilisation progressive des structures de l'administration (DAF et directions techniques) dans la mise en œuvre technique et financière du programme.

La gestion du FoCEB sera sous la responsabilité de la Coordination nationale, service sous l'autorité du SG (secrétaire général) du MEPU-A. L'équipe sera dirigée par un coordonnateur appuyé par un assistant-coordonnateur et un spécialiste en suivi-évaluation, tous trois fonctionnaires. La passation des marchés et la gestion financière seront sous la responsabilité du MEPU-A. Toutefois, étant donné les capacités actuellement limitées de la DAF, le programme financera 2 experts contractuels. Ils assureront à la fois la bonne exécution du programme et le renforcement des capacités de la DAF. Les différents services techniques au sein du MEPU-A seront responsables de la mise en œuvre des activités relevant de leur mission. La coordination des activités sera réalisée par un point focal par composante : la Direction nationale de l'enseignement élémentaire (composante 1), l'Inspection générale de l'éducation (composante 2) et la cellule CDMT (composante 3). Les appuis aux points focaux et services techniques prendront la forme d'appuis de la part de la Coordination nationale ; d'expertises en appui à la planification, au CDMT et à la gestion des ressources humaines et d'assistances techniques ponctuelles recrutées dans le cadre d'un contrat-cadre.

Un expert à temps partiel en gestion environnementale et sociale sera recruté. Il sera en charge de mettre en œuvre les instruments de sauvegardes environnementales et sociales au démarrage du programme et de renforcer les compétences du SNIES (service national des infrastructures et équipements scolaires) et de la DGSPDE (Direction générale des statistiques, de la planification et du développement de l'éducation) sur ces problématiques.

Une expertise sera mobilisée pour élaborer avec les services du MEPU-A un plan de renforcement des capacités qui couvrira les fonctions de passation des marchés, gestion financière, planification/reporting/suivi-évaluation, statistiques et gestion des ressources humaines. Elle assurera ultérieurement le suivi annuel de la mise en œuvre du plan.

Outre les conventions et accords bilatéraux, le FoCEB fera l'objet d'une Lettre d'entente entre le gouvernement et les partenaires. Elle fixera les principes de programmation, gestion et suivi du FoCEB et intégrera les spécificités des financements conjoints BM-AFD, conformément à l'accord signé le 29 mai 2014 entre les 2 bailleurs. Un manuel de procédures détaillera les modalités d'exécution du fonds, sur le plan administratif, du personnel, de la passation de marchés, de la gestion financière et comptable et sur le plan opérationnel.

Le fonctionnement du compte C2D a fait l'objet d'une convention signée entre le gouvernement, l'AFD et la Banque centrale. Les comptables du Trésor sont mandatés par le ministre de l'Économie et des Finances pour effectuer les virements du compte C2D vers les ministères concernés. Les fonds seront versés sur un compte en euros établi dans une banque commerciale, qui sera mouvementé avec un système de double signature (MEPU-A, MEF). Ils permettront d'effectuer des paiements aux titulaires de marchés en devise et/ou d'approvisionner les comptes divisionnaires en francs guinéens du FoCEB.

IV - ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROGRAMME

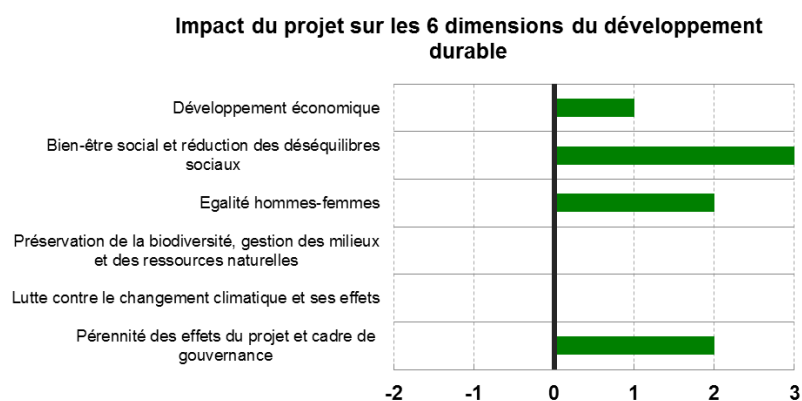
4.1 - Contribution du programme aux enjeux du développement durable

Développement économique (+1). En contribuant à l'amélioration de la qualité des apprentissages, le programme aura un impact significatif sur le développement économique. L'amélioration du niveau d'éducation des nouvelles générations et d'une plus grande proportion des adultes renforcera les capacités de la population guinéenne à mieux exploiter les opportunités économiques du pays et à mieux gérer ses ressources. Une éducation de base de qualité possède en effet un taux élevé de rentabilité économique : effets macro-économiques sur la croissance et micro-économiques sur la productivité du travail et les revenus.

Bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux (+3). L'éducation est un facteur déterminant de réduction de la pauvreté, une étude récente de l'Unesco (Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2013-2014) ayant montré qu'un an de scolarité de qualité augmente les revenus de 10 % en moyenne. Au-delà des seuls gains économiques de l'éducation, celle-ci contribue à la réduction de la mortalité infantile et maternelle, des migrations, de l'âge des mariages, de la violence civile, améliore la citoyenneté, etc. Les rendements sociaux de l'éducation dépassent largement les rendements privés. Le programme, en favorisant l'accès à des services sociaux essentiels, a des objectifs ambitieux en termes de réduction de la pauvreté, de l'exclusion et des disparités entre zones urbaines et rurales. Sur le plan collectif, la démarche participative encouragée par l'implication des communautés et acteurs locaux favorisera également la cohésion sociale et territoriale.

Égalité hommes-femmes (+2). Le programme vise à corriger les disparités de genre, en ciblant des actions en faveur de l'accès et du maintien des filles à l'école et de l'alphabétisation des femmes. L'achèvement du primaire chez les femmes fait diminuer de 15 % la mortalité infantile dans les pays à faible revenu et revenu moyen inférieur, de 66 % la mortalité maternelle et de 64 % les mariages précoces. L'éducation doit permettre aux femmes d'exercer des activités rémunératrices leur permettant de participer aux revenus du ménage et d'acquérir une autonomie économique et sociale.

Pérennité du projet et cadre de gouvernance (+2). Le renforcement des capacités institutionnelles de pilotage et de gestion du secteur, la responsabilisation des échelons déconcentrés et l'amélioration de la gouvernance au niveau des établissements scolaires sont des résultats attendus du programme. Il s'agit d'une phase transitoire, l'objectif étant que le MEPU-A soit en capacité de gérer intégralement un tel programme à partir de 2018. Grâce à la mise en œuvre du programme, le MEPU-A sera le ministère le plus avancé au niveau de la mise en œuvre de la réforme des finances publiques. L'effet de levier élevé du concours de l'AFD, inscrit dans une approche coordonnée avec d'autres bailleurs, permet de mobiliser des volumes financiers importants, favorise le dialogue sectoriel et la durabilité des interventions.



4.2 - Suivi-évaluation et indicateurs

4.2.1 - Dispositif de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du FoCEB sera assuré, au sein du MEPU-A, précisément par un spécialiste du suivi-évaluation rattaché à la Coordination et par les services en charge de la programmation, des statistiques et du reporting (CDMT, DGSPDE, Direction des affaires financières), dont les capacités seront renforcées, et avec l'appui des directions techniques. Le FoCEB fera l'objet d'un rapport de suivi financier trimestriel, d'un rapport technique et financier annuel et d'un audit externe annuel. Dans la mesure où le FoCEB est aligné sur les objectifs du PSE pour la période 2015-2017, son suivi-évaluation sera intégré dans les outils du PSE. En particulier, le rapport annuel de performance du PSE intégrera les données sur l'exécution du FoCEB. Il fera également l'objet d'un suivi lors des revues conjointes, qui seront organisées annuellement.

4.2.2 - Indicateurs d'impact

	Valeur indicateur	Unité de mesure
Indicateur agrégables :		
Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège	2 685 077	Nombre de personnes/an
<i>Dont filles</i>	1 220 850	
<i>Dont garçons</i>	1 464 227	

Observations :

Le FoCEB suivra un cadre d'indicateurs de résultats spécifique et les indicateurs d'impact du PSE auquel il contribue.

Indicateurs clés du PSE	Valeur année de base (2012)	Valeur cible (2017)
Taux d'accès en 1 ^{re} année – rural	68,6 %	88,2 %
Taux d'accès en 1 ^{re} année – rural – filles	62 %	83 %
TBS (taux brut de scolarisation) au primaire – rural	62,8 %	75,6 %
TBS au primaire – rural – filles	53,8 %	67,8 %
TAP (taux d'achèvement du primaire)	58,5 %	70,7 %
TAP – filles	50,9 %	62,2 %
TAP – rural	42 %	50 %
Taux de transition effectif primaire/collège – rural	54,4 %	69 %
Taux d'accès en 7 ^e année – rural	9 %	16 %
Indice de parité filles/garçons au collège	0,59	0,66

4.3 - Enseignements retirés des activités principales de l'AFD et des autres acteurs de l'aide française dans le secteur

L'AFD intervient dans le secteur de l'éducation en Guinée depuis 2002. Avec le projet EPT (Éducation pour tous) (2002-2008, 6,5 M€), elle a soutenu le développement de la scolarisation primaire dans des préfectures difficiles d'accès ayant une forte sous-scolarisation. Elle a ensuite globalement soutenu le secteur, en donnant priorité à l'éducation de base et en favorisant une couverture nationale, à travers une contribution au fonds commun en appui à la mise en œuvre du PSE (2008-2014, 12 M€), aux côtés du financement du PME. Le programme sera clôturé au 31 décembre 2014. Les modalités de gestion ont permis un niveau d'exécution satisfaisant, avec des résultats encourageants compte tenu de la crise traversée par la Guinée. Le recours à une cellule *ad hoc* en charge de la gestion du fonds commun, et même dans une large mesure du PSE, a cependant induit un manque de responsabilisation de certaines directions nationales, dont les capacités ont été peu renforcées. Le nouveau programme s'appuie sur les leçons apprises du programme précédent. Une aide budgétaire (7 M€) a également financé en 2013 l'acquisition de 70 % des besoins en manuels au collège et la réhabilitation d'écoles fortement dégradées.

Le sous-secteur de la formation professionnelle fait par ailleurs l'objet d'un concours en instruction pour un montant de 15 M€. Le projet a pour finalité de fournir une main-d'œuvre qualifiée aux secteurs porteurs de croissance en Guinée (mines et agriculture). Il comprendra un

volet d'appui institutionnel au ministère de la Formation. Il est ainsi complémentaire au présent concours, permettant une intervention sur l'ensemble du continuum éducation-formation-emploi.

V - FINANCEMENT DU PROGRAMME

5.1 - Coût et plan de financement

Le budget du PSE pour la période 2015-2017 est estimé à 930 M\$, qui seront financés par le budget national (77 %), le FoCEB (6 %) et d'autres contributions externes (BID, concours formation professionnelle/C2D (Contrat de désendettement et de développement), KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau – Institut de crédit pour la reconstruction), Fonds saoudien pour le développement, Unicef...) (14 %). Le gap de financement est inférieur à 3 % du budget prévisionnel. La répartition des coûts du FoCEB s'établit comme suit :

Coût estimatif du programme	Montant en M\$	%
Composante 1 : Accès et équité	26,2	48,8
1.1 <i>Infrastructure scolaire et mobilier</i>	22,9	
1.2 <i>Éducation non formelle et alphabétisation</i>	3,3	
Composante 2 : Qualité	22,5	41,9
2.1 <i>Formation des enseignants et encadrement pédagogique</i>	3,6	
2.2 <i>Matériel pédagogique et didactique</i>	7,3	
2.3 <i>Décentralisation, redevabilité et incitatifs</i>	11,6	
Composante 3 : Gestion et gouvernance	5	9,3
3.1 <i>Gouvernance et réformes</i>	2,5	
3.2 <i>Gestion du projet et coordination du PSE</i>	2,5	
Total	53,7	100

Plan de financement envisagé	Montant en M\$	%
AFD	14,9	27,7
Cofinanciers		
- PME	37,8	70,4
- Unicef	1	1,9
Autofinancement	0	
Reste à financer	0	
Total	53,7 (environ 39 M€)	100

5.2 - Justification du produit financier AFD

La subvention est l'instrument adapté pour les interventions dans les secteurs sociaux dans les pays pauvres prioritaires de la coopération française dont fait partie la Guinée. Dans un contexte de fortes contraintes sur la subvention sur Programme 209, la mobilisation du C2D permet de disposer d'un volume financier important, en complémentarité du financement du PME, pour appuyer la mise en œuvre d'un programme ambitieux. L'instrument retenu pour l'exécution des fonds permettra par ailleurs de garantir un niveau et un calendrier d'exécution satisfaisants.